

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 628 21/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Un congé de convalescence de trois mois pour en jouir à Saint-Mandé «Seine», etc... » M. Sevrain accompagné de son épouse, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 20 juin 1948 et voyagera en 1re classe aux frais du budget local (assimilation : 1er catégorie B) ». Lire : « Un congé de convalescence de trois mois pour en jouir à Saint-Dyé (Loir-et-Cher), etc... » M. Sevrain, accompagné de son épouse, rejoindra son lieu de congé par voie aérienne, pour compter du 28 juin 1948 et voyage aux frais du budget local (assimilation : 1re catégorie B). » (Le reste sans changement.)